

Projet ExcelLR

Appel à projets : Science pour toutes & tous

Sommaire

1. Contexte.....	3
2. Conditions d'éligibilité.....	3
3. Financement	3
4. Critères de sélection	4
5. Engagement du porteur ou de la porteuse de projet	4
6. Modalités de dépôt de candidature et calendrier.....	5

1. Contexte

L'Université réaffirme sa volonté de placer le dialogue entre la science et la société au cœur de sa stratégie d'établissement. À travers une démarche d'ouverture et de partage, l'Université s'engage à faire rayonner les savoirs nés au cœur de ses laboratoires auprès de tous les publics.

Cette ambition s'incarne dans le projet ExcelLR, déployé depuis le 1er juin 2022 en partenariat avec le CNRS, l'IRD, et l'IFREMER et financé dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir n°4 (2022-2032). D'une durée de 10 ans, ExcelLR a pour but de consolider le nouveau modèle de l'Université à travers 4 axes clés :

1. Renforcer la spécialisation dans la recherche
2. Stimuler l'attractivité en développant des cursus spécialisés
3. Augmenter l'impact sociétal et ancrer l'Université dans son territoire
4. Concevoir de nouveaux outils de suivi de la stratégie de l'Université

L'appel à projets Science pour tous découle directement des actions de l'axe 3 en lien étroit avec l'axe 1.

Porté par la cellule Science et Société de l'Université de La Rochelle, cet appel vise à rapprocher la recherche et la société civile en soutenant des initiatives de médiation scientifique accessibles à toutes et tous. Il encourage la vulgarisation des savoirs pour rendre la science compréhensible et vivante. Il vise également le développement de projets de sciences participatives fondés sur une la co-construction des connaissances entre équipes de recherche, citoyennes et citoyens.

L'objectif global de cet appel à projets est de développer et promouvoir les échanges entre la communauté scientifique et la société en favorisant le partage de la culture scientifique et une meilleure appropriation commune des enjeux sociétaux.

2. Conditions d'éligibilité

Le projet doit répondre aux critères d'éligibilité suivant :

- Être porté directement par une équipe de recherche, une chercheuse, un chercheur, une ingénieure ou un ingénieur de recherche rattaché à La Rochelle Université
- Concerner une recherche conduite au sein d'un ou plusieurs laboratoires de La Rochelle Université
- Proposer une ou des actions relevant de la culture scientifique (vulgarisation, médiation, promotion des métiers et activités de recherche) ou des démarches de sciences participatives, fondées sur la co-construction des savoirs entre la communauté scientifique et la société civile.

3. Financement

Le montant du financement demandé peut s'élever jusqu'à 10 000€.

Une contribution financière via le laboratoire, l'équipe ou un projet de recherche géré au sein du laboratoire au plan de financement du projet est requise. Le statut des cofinancements (acquis ou sollicité) doit être précisé.

L'aide est réservée aux dépenses de fonctionnement ou d'investissement. En revanche, la rémunération d'un apprenti ou d'un stagiaire est exclue du dispositif.

La commission *ad hoc* se réserve le droit d'ajuster le montant alloué au vu du budget fourni.

Dépenses éligibles et gestion pour les laboratoires :

Tous les frais directement liés au projet sont éligibles à la subvention, qu'il s'agisse de dépenses d'investissement ou de fonctionnement (à l'exclusion stricte des frais de personnel et masse salariale).

4. Critères de sélection

Les dossiers seront évalués selon les critères suivants :

- Intégration à une ou plusieurs des thématiques des laboratoires de la Rochelle Université
- Dialogue Science-Société : intérêt de la démarche dans le rapprochement entre la communauté scientifique et la société civile
- Envergure du projet, notamment en termes d'impact prévisionnel sur son public cible et le territoire. **Une attention particulière et une valorisation spécifique seront accordées aux formats hors les murs (itinérance sur le territoire), aux projets transposables dans d'autres lieux**
- Implication active des citoyens, citoyennes, des scolaires, des étudiants ou pratiquants amateurs dans le cadre des sciences participatives
- Clarté des objectifs, rigueur du calendrier et adéquation entre les moyens demandés et l'impact sociétal visé
- Prise en compte de la dimension éco-responsable, caractère répliquable (source ouverte) et partage libre des savoirs produits.

5. Engagement du porteur ou de la porteuse de projet

Le ou la lauréate s'engage à :

- **Être en contact régulier avec la cellule Science et Société, établir un plan de suivi et se faire accompagner sur les aspects de médiation et de diffusion** (science-societe@univ-lr.fr)
- **À débiter le projet au plus tard le 30 septembre 2027**
- Se rendre disponible pour présenter son projet et ses résultats lors d'instances institutionnelles ou d'événements de communication de l'Université (Fête de la Science, Nuit de la recherche...) et du projet ExcelLR
- Afficher les mentions légales obligatoires sur l'ensemble de supports :
 - la référence de l'ANR qui finance cette action « ANR-21-EXES-0010 »
 - la mention et le logo de « France 2030 »

Exemple « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Plan France 2030, portant la référence ANR-21-EXES-0010 ».



6. Modalités de dépôt de candidature et calendrier

La porteuse ou le porteur de projet doit contacter la cellule Science et Société dès la genèse du projet (science-societe@univ-lr.fr), afin de bénéficier d'un accompagnement en amont du dépôt.

Le formulaire de candidature ci-joint doit être complété. Pour être recevable, le dossier doit impérativement être validé et signé par la direction du laboratoire concerné, et comporter l'avis et la signature de la vice-présidente Culture(s) et Communication.

Les dossiers complets sont à envoyer au plus tard le 30 novembre à l'adresse science-societe@univ-lr.fr.

Les dossiers seront instruits par une Commission *ad hoc* en lien avec nos partenaires (CNRS, IRD, IFREMER) en janvier 2027 et la Commission recherche informée.

Les résultats seront communiqués au porteur en suivant.

Pour tout complément d'information, merci de contacter science-societe@univ-lr.fr.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter

Fanny Gauthier, responsable de la cellule Science et société

fanny.gauthier@univ-lr.fr / 05 86 56 21 90



La Rochelle Université

Cellule Science et société/comm'on lab

2 place Bernard Moitessier 17000 La Rochelle

scienceetsociete@univ-lr.fr



univ-larochelle.fr